

Séance du 16 septembre 2024 à 19 heures 00**SÉANCE ORDINAIRE**

Présidence : **Monsieur Aloys BAUDET**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Maire et des Adjointes.
4. Rapport des commissions.
5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions.
 - a) Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 destiné à construire des coffrets supplémentaires pour des urnes funéraires (columbarium du cimetière) (projet de délibération n°300/24).
 - b) Approbation de la modification du règlement de la commune de Choulex relatif à la délivrance d'autorisation de fouilles (projet de délibération n°301/24).
 - c) Approbation du règlement relatif à l'abrogation du Règlement de l'attribution du « Coup de chapeau » et l'instauration d'un nouveau règlement sans limite d'âge (projet de délibération municipale N°02/24).
6. Propositions du Maire et des Adjointes.
7. Propositions individuelles et questions.
8. Naturalisation (huis clos).

Présents : Mmes Léonore COMIN, Yvette GUIBERT MONGILARDI,
Carole MATHEZ, Franziska PILLY SCHLUEP et Christine SCHAUB

MM. Lucien DERUAZ et Quentin MEYLAN

Exécutif : M. Christophe SENGLLET, maire
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe
Mme Anne MEYLAN, adjointe

Excusés : Mme Nathalie FAVRE
MM. Jean BINDER, Pascal DROZE, Jérôme SCHÖNI et Brett THEUS

Procès-verbal : Mme Emmanuelle MAIA

M. A. Baudet, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h ; il excuse l'absence de **Mme N. Favre** ainsi que de **MM. J. Binder, P. Droze, J. Schöni** et **B. Theus**.

En l'absence de toute remarque, l'ordre du jour est considéré comme approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024

M. A. Baudet passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 24 juin 2024.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

M. A. Baudet énumère les différentes décisions de l'ACG sujettes au droit d'opposition des Conseils municipaux qui ont toutes été transmises le 15 juillet aux élus. Le délai d'opposition est fixé au 18 octobre.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2025, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 10'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2025, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'500'000 francs.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 350'000 francs.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de 1'000'000 francs.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2025, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 francs.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2025, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2025, du Fonds intercommunal au financement de l'acquisition de 6 minibus pour la prestation du Bibliobus intercommunal.

Le bureau a été sollicité par un des candidats à la Cour des comptes, qui souhaitait rencontrer le Conseil municipal. **M. A. Baudet** tient la lettre dudit candidat à la disposition des Conseillers municipaux intéressés.

3. Communications du Maire et des Adjointes

M. C. Senglet remet à **M. A. Baudet** un cadeau de naissance pour son fils sous les chaleureux applaudissements du Conseil municipal.

- **M. C. Senglet** remercie **Mmes F. Pilly Schlupe** et **K. Chevron Rizzetto** pour leur organisation conjointe de la magnifique sortie du Conseil municipal, qui a eu lieu le week-end dernier.

Mme D. Krähenbühl évoque les dernières manifestations et séances auxquelles elle a pris part.

- **Mme D. Krähenbühl** a rencontré le 2 septembre le corps enseignant et la nouvelle directrice afin d'échanger sur la rentrée scolaire et les souhaits des uns et des autres. Cette séance a été très constructive. Une autre séance a été planifiée le 29 octobre avec le corps enseignant, l'APECH et le GIAP, à laquelle les membres de la commission Scolaire-Jeunesse-Petite enfance ont été invités à s'inscrire.
- **Mme D. Krähenbühl** a assisté, le 4 septembre, à la séance extraordinaire du conseil intercommunal du GIAP, où il était question de la présentation de la réforme organisationnelle et de la refonte tarifaire. Ces éléments ont été présentés aux élus et **Mme D. Krähenbühl** fera un retour à la commission une fois ces objets votés. Cette réforme était indispensable et paraît bien construite.
- Le jeudi 12 septembre, **Mme D. Krähenbühl** a assisté avec certains élus à l'événement organisé par le club des aînés pour se présenter et qui était très réussi. **Mme D. Krähenbühl** remercie à nouveau le comité pour son engagement. Les activités proposées devraient vite se remplir, à en juger le nombre de personnes présentes ce jour-là.
- Concernant le PLQ, la commune n'a pas encore reçu le document finalisé. Il sera communiqué aux élus dès sa réception. Une séance avant le prochain Conseil municipal est en cours de planification avec **M. J. Binder**.
- Le programme de la journée de l'environnement du 5 octobre est enfin sous toit. De belles activités seront proposées ce jour-là, notamment un cours d'entretien des vélos à 9h, des animations tout public avec 1001 roues et Pro Vélo, une bourse aux vélos. Ces activités seront suivies par une verrée offerte par la Mairie à 17h30, puis la projection du film *Les Triplettes de Belleville* à 18h. **Mme D. Krähenbühl** espère que les élus viendront nombreux. Et si d'aucuns d'entre eux souhaitaient donner un coup de main à la bourse aux vélos, ce serait volontiers.
- Concernant la politique de stationnement, la commune attend encore que l'OCT lui communique les éventuelles oppositions avant de débiter la mise en œuvre.
- Les présidents des commissions qui souhaiteraient organiser des événements en 2025 voudront bien prendre contact avec **Mme D. Krähenbühl** afin de programmer les futures dates en vue de les communiquer au cartel qui se réunira mi-octobre.
- Selon les dernières statistiques de la ressourcerie, la masse totale de transactions s'élève à 1'200 kg d'objets. Sur ce total, 740 kg se trouvent encore à la ressourcerie, mais 791 transactions ont été enregistrées à ce jour, avec environ 230 kg d'objets récupérés par des habitants. Une tendance positive est observée depuis la rentrée. L'on constate une augmentation significative du nombre de personnes qui rejoignent le projet.

Mme A. Meylan fait un point de situation sur les projets en cours.

- La bordure côté école de la place de jeux du préau sera surélevée afin d'améliorer la situation. D'autres mesures seront mises en place ultérieurement.
- Un panneau a été installé dans l'abribus situé devant le tea-room, afin que les habitants puissent y punaiser leurs informations au lieu de les coller sur la vitre qui sera nettoyée prochainement ; un panneau « interdiction d'afficher » sera posé sur la vitre.
- Concernant la demande du 27 mai de la commission Routes-Canalisations-Cimetière d'améliorer la sécurité du carrefour Briffods/Miolan, un radar pédagogique sera installé afin d'évaluer la situation.
- Concernant le projet de place de jeux adultes et enfants à l'agorespace, la commune a fait une nouvelle demande informelle auprès du canton concernant des structures en bois d'une hauteur de 50cm maximum et qui peuvent être installées sur l'herbe, semblables à celles aménagées sur la place Favre. La réponse a été la même que celle transmise au Conseil municipal le 12 février, à savoir la proximité de la Seymaz. **Mme A. Meylan** réfléchira à une autre possibilité, par exemple un autre emplacement.
- Les éclairages du stade et du tennis ont été remplacés par des LED et les pylônes ont été raccourcis. L'installation fonctionne parfaitement.
- **Mme A. Meylan** rappelle la venue de Roadmovie, le lundi 30 septembre. Une animation avec les enfants de l'école sera proposée l'après-midi. La projection du film *Ciao-Ciao Bourbine* aura lieu le soir.

4. Rapport des commissions

Agriculture-Environnement-Développement durable (AEDD)

Mme C. Mathez annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Aménagement-Mobilité (AM)

En l'absence de **M. J. Binder**, le rapport est reporté à la prochaine séance.

Animation-Culture-Sports (ACS)

En l'absence de **M. B. Theus**, le rapport est reporté à la prochaine séance.

Bâtiments-Préavis (BP)

M. L. Déruaz indique que la commission ne s'est pas réunie.

Finances-Sécurité (FS)

En l'absence de **M. J. Schöni**, **M. Q. Meylan** annonce que la commission s'est réunie et a préavisé favorablement, à l'unanimité, le projet de délibération concernant l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 destiné à construire des coffrets supplémentaires pour des urnes funéraires.

Information-Naturalisations (IN)

Mme C. Schaub indique que la commission s'est réunie le 19 août et a traité une naturalisation.

Routes-Canalisations-Cimetière (RCC)

M. Q. Meylan annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Scolaire-Jeunesse-Petite enfance (SJPE)

Mme L. Comin informe que la commission ne s'est pas réunie.

Sociale-Aînés (SA)

En l'absence de **M. P. Droze**, le rapport est reporté à la prochaine séance.

Fondation immobilière**Commission des travaux**

M. A. Baudet indique que la commission ne s'est pas réunie. Il n'a pas de commentaire particulier.

Bureau de la Fondation

En l'absence de **M. J. Schöni**, le rapport est reporté à la prochaine séance.

Comité de pilotage entrée ouest

Mme L. Comin annonce que le comité se réunira après-demain.

5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

- a) Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 destiné à construire des coffrets supplémentaires pour des urnes funéraires (columbarium du cimetière) (projet de délibération n° 300/24)

Mme A. Meylan rappelle qu'il ne reste que quatre coffrets pour des urnes funéraires. D'où l'importance d'en installer d'autres afin d'en avoir un nombre suffisant.

M. A. Baudet donne lecture du projet de délibération N° 300/24 et, en l'absence de question, propose de passer au vote.

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu que les coffrets actuels du columbarium qui accueillent les urnes funéraires vont prochainement manquer en nombre étant donné qu'il reste quatre coffrets disponibles à ce jour,

vu le besoin estimé à une quinzaine de coffrets et que ces coffrets doivent être étanches et d'un matériau de type « acier inoxydable »,

*vu que les coûts sont estimés à **21'473.65 francs** selon le devis reçu le 12 juin 2024 d'une société spécialisée dans ce type de construction,*

vu le préavis favorable de la Commission Finances-Sécurité du 9 septembre 2024, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal

décide par 7 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un budget supplémentaire pour la construction d'une quinzaine de coffrets pour urnes funéraires (columbarium du cimetière) pour un montant de **21'500 francs** dans les comptes de l'exercice 2024.
2. De comptabiliser ce montant supplémentaire sous la rubrique de fonctionnement n° rubrique 7710.00.31010.00.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

- b) Approbation de la modification du règlement de la commune de Choulex relatif à la délivrance d'autorisation de fouilles (projet de délibération n° 301/24)

M. A. Baudet rappelle que la modification du règlement était jointe aux documents transmis aux élus.

Mme A. Meylan ajoute que comme expliqué dans le projet de délibération, le règlement a été réactualisé selon les règlements actuellement en vigueur.

Mme F. Pilly Schluep demande s'il s'agissait de modifications de prix.

Mme A. Meylan résume l'art. 2 al. 1 (tarif, émoluments et caution).

Mme V. Vandeputte précise que la réglementation cantonale fixe les tarifs applicables aux habitants souhaitant réaliser des fouilles. Le règlement communal n'était pas conforme à la tarification fixée par la réglementation cantonale. Le coût sera réduit pour certains travaux et, pour d'autres, augmenté en fonction de la surface en m² utilisée sur le domaine public.

En l'absence d'autre question, **M. A. Baudet** donne lecture du projet de délibération N° 301/24 et propose de passer au vote.

Vu le Règlement de la commune de Choulex relatif à la délivrance d'autorisation de fouilles du 7 juin 1993,

vu le constat que ce règlement n'était pas conforme à la loi cantonale sur les routes (L 1 10) et au Règlement fixant le tarif des empiètements sur ou sous le domaine public (L 1 10.15),

vu la nécessité d'actualiser le règlement en ce qui concerne les conditions tarifaires et de taxation,

conformément à l'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal

décide par 7 voix pour, soit à l'unanimité

1. *D'adopter les modifications apportées au Règlement de la commune de Choulex relatif à la délivrance d'autorisation de fouilles du 7 juin 1993, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération,*
2. *De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.*

- c) Approbation du règlement relatif à l'abrogation du Règlement de l'attribution du « Coup de chapeau » et l'instauration d'un nouveau règlement sans limite d'âge (projet de délibération municipale N° 02/24)

Mme Y. Guibert Mongilardi relève que selon l'art. 1 al. 2, les Choulésiens qui s'illustreraient dans un domaine particulier pourraient recevoir un Coup de chapeau tous les trois ans.

Mme D. Krähenbühl propose quelques petites corrections de forme sur l'art. 3, al. 2 et 3.

Mme F. Pilly Schluep relève quelques coquilles, qui sont corrigées.

En l'absence d'autre question, **M. A. Baudet** donne lecture du projet de délibération N° 02/24 et propose de passer au vote.

Vu que le « Coup de chapeau », créé en 2010 et modifié en 2018, récompense et encourage des jeunes qui se distinguent dans une activité qui peut être sportive, artistique, culturelle, sociale, humanitaire ou personnelle.

Vu que ces dernières années, la Commission Scolaire – Jeunesse – Petite enfance qui traite de ces attributions, a constaté que peu de candidatures étaient soumises et que les conditions d'octroi manquaient de précisions et de transparence.

Vu la motion du 13 mai 2024 proposant l'abrogation du règlement actuellement en vigueur,

Vu son acceptation par le Conseil municipal, renvoyant le règlement à la Commission Scolaire-Jeunesse-Petite enfance pour préparer le projet de règlement abrogé,

Vu la séance de la Commission Scolaire-Jeunesse-Petite enfance du 10 juin 2024,

Vu le nouveau projet de règlement proposé avec la présente délibération (annexé),

Le Conseil municipal

décide par 6 voix pour et 1 abstention

1. *D'adopter le nouveau règlement du conseil municipal relatif à l'attribution du « Mérite choulésien », tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.*
2. *De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département cantonal compétent.*

6. Propositions du Maire et des Adjointes

Néant.

7. Propositions individuelles et questions

Mme C. Schaub revient sur l'agospaces et la place de jeux, refusés par le canton.

Mme L. Comin avait proposé une boîte à jouets.

Mme A. Meylan souligne que le problème sera le même. Aucune installation n'est admise au bord de la Seymaz.

Mme C. Schaub demande si dans le cas où un autre emplacement était trouvé, cette idée serait envisageable.

Mme A. Meylan rappelle que cette solution serait coûteuse et nécessiterait une application, donc une alimentation électrique.

Mme D. Krähenbühl ajoute que de telles boîtes ont été installées au centre de Vandœuvres. Vu leur coût, la commune aurait presque intérêt à créer des boîtes indépendantes et à les remplir elle-même.

Mme L. Comin explique qu'il existe différentes versions.

M. A. Baudet clôt le procès-verbal à 19h32 et passe la parole au public.

Le huis clos est prononcé.

8. Naturalisation (huis clos)

Le huis clos est levé.

Séance clôturée à 19h44.